

Annexe 27  
SYSTEME D'INFORMATION ET DE  
COMMUNICATION ADMINISTRATIVES  
SICAD

GUIDE DU  
CITOYEN

Case réservée au Bureau Central des Relations avec le Citoyen

REFERENCE : Arrêté du Ministre de la Culture en date du.....

Organisme : Ministère de la Culture (Direction des lettres)  
Domaine de la prestation : Le Livre Tunisien  
Objet de la prestation : visa de la liste des produits utilisés dans l'impression  
du livre culturel, exonérés de la T.V.A .

Conditions d'Obtention

- l'exonération demandée doit se rapporter à un projet créé conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur  
- les produits objet de l'exonération doivent faire partie de ceux énumérés à la disposition n°19 du paragraphe « B » de la case « A » du code de la T.V.A .

Pièces à fournir

- Présenter une demande à cet effet  
- Devis des produits à exonérer

Etapes de la prestation	Intervenants	Délais
- Présentation des deux pièces demandées - Octroi du visa	- l'intéressé - Direction des lettres	1 jour

Lieu de dépôt du dossier

Service : le Bureau d'ordre de la Direction des lettres  
Adresse : 39, Rue Asdrubal 1002 Tunis

Lieu d'Obtention de la prestation

Service : la Direction des lettres  
Adresse : 39, Rue Asdrubal 1002 Tunis

Délais d'Obtention de la prestation

un jour

Références législatives et réglementaires

la disposition n°19 paragraphe "B" de la case "A" de l'additif réglementant les exonérations fiscales accordées aux produits utilisés dans les opérations de publication et la confection des livres, du code de la T.V.A.

Annexe 28  
SYSTEME D'INFORMATION ET DE  
COMMUNICATION ADMINISTRATIVES  
SICAD

GUIDE DU  
CITOYEN

Case réservée au Bureau Central des Relations avec le Citoyen

REFERENCE : Arrêté du Ministre de la Culture en date du.....

Organisme : Ministère de la Culture (Direction des lettres)  
Domaine de la prestation : Le Livre Tunisien  
Objet de la prestation : demande de facilitation de la tâche d'un éditeur tunisien  
voulant participer à une foire internationale du livre organisée  
à l'étranger .

Conditions d'Obtention

- cette prestation est fournie à l'éditeur Tunisien devant participer à une foire internationale de livres organisée à l'étranger, en vue de lui faciliter les formalités bancaires et douanières .

Pièces à fournir

- Demande établie à cet effet .

Etapes de la prestation	Intervenants	Délais
- Dépôt de la demande - Délivrance de la demande de facilitation à l'intéressé	- l'intéressé - direction des lettres	1 jour après le dépôt de la demande .

Lieu de dépôt du dossier

Service : Bureau d'ordre de la Direction des lettres  
Adresse : 39, Rue Asdrubal 1002 Tunis

Lieu d'Obtention de la prestation

Service : Direction des lettres  
Adresse : 39, Rue Asdrubal 1002 Tunis

Délais d'Obtention de la prestation

un jour après le dépôt de la demande

Références législatives et réglementaires

- le décret n°96-1875 du 7 octobre 1996 portant organisation du ministère de la culture .